



FORMULAIRE DE DEMANDE
DE CONTROLE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Objectif du contrôle : ☐ Vente ☐ Bon raccordement ☐ Contre visite

Date de la présente demande : ... ____/____/____

Date du précédent contrôle sur ce bien (dans le cas d'une contre visite) : ____/____/____

Demandeur du diagnostic : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agent Immobilier ☐ Autre _____

Date prévue de signature du compromis de vente/de l'acte notarié : ____/____/____ ☐ Inconnue

Adresse du bien concerné par le contrôle de l'assainissement collectif :

Adresse _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Références cadastrales : Section _____ Numéro(s) : _____

Année de construction du bien : ☐ < ou = 2 ans ☐ > 2 ans Nombre de branchements à contrôler : _____

Nature du réseau (à compléter par le service E&A) : ☐ séparatif ☐ unitaire ☐ inconnu

Propriétaire (s) actuel(s) vendeur(s) du bien / Adresse de facturation :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____ Date de naissance : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Personne représentante à contacter pour le contrôle si différent du propriétaire vendeur :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Redevance :

Le diagnostic d'une installation d'assainissement collectif d'un bien est imposé dans le cadre d'une vente par une délibération du conseil communautaire du 30/04/2019. Un contrôle d'installation est valable 3 ans.

Les tarifications de contrôle par installation appliquées par délibération (12 Avril 2023) sur le territoire de La terre des 2 caps sont jointes au présent formulaire.



Procédure :

Dès réception de ce document complété, un contact sera pris avec vous (ou votre représentant) afin de fixer un rendez-vous. Nous vous invitons à vous munir de tous documents relatifs à votre installation (ancien diagnostic, factures de vidanges, plans, etc.) ainsi qu'à rendre les différents ouvrages de l'installation accessibles au technicien le jour de la visite.

Il est impératif que le propriétaire (ou son représentant déclaré) soit présent pour la visite. Les rendez-vous non honorés sans justification pourront être facturés. Le présent document doit être complété dans sa globalité; dans le cas contraire, la demande ne sera pas prise en compte.

Fait à Le,

Signature du propriétaire (précédée de la mention : « Lu et approuvé »):